



**QUAND LA VILLE MET
LA CHARRUE AVANT
LES BŒUFS !!**



Le recrutement des Adjoints Techniques d'Entretien des Espaces (ATEE) à la DEVE se fait de manière atypique

Pour postuler comme ATEE à la DEVE, les candidats doivent passer un entretien. S'ils ont les compétences requises, leur candidature est retenue par la DEVE et il leur est demandé de fournir un extrait de casier judiciaire. Jusque-là, la **CFDT** est d'accord avec ce principe.

Mais si ce casier n'est pas vierge, les candidats sont recalés. Alors pourquoi ne pas demander l'extrait de casier judiciaire lors de la constitution du dossier et non après l'entretien de recrutement ?

Changer cette pratique incohérente éviterait de dire d'abord oui à un candidat, puis non selon son casier judiciaire. Cela permettrait d'avoir l'assurance que tous les candidats recrutés remplissent bien les conditions et par conséquent que tous les postes ouverts au recrutement soient pourvus !

Car au final, **un certain nombre de postes ne sont pas pourvus** et cela entraîne **une surcharge de travail** pour les ATEE.



Pour la **CFDT il est temps de
remettre les bœufs avant la charrue,
pour labourer c'est plus pratique !!!**



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**